

PV de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2022 à St-Gingolph

1. Accueil et mot de bienvenue (par le Président M. Claude Roch)

La séance est ouverte à 19h par M. Claude Roch qui souhaite à chacun-e la bienvenue et salue en particulier Mme Joëlle Chaperon et M. Max-Alexandre Derivaz, représentant-e-s de la municipalité de St-Gingolph, Mme Mireille May, fondatrice et membre d'honneur de l'association.

Claude Roch excuse Mme Valérie Bressoud Guérin, présidente de la commune de St-Gingolph, MM Alphonse-Marie Veuthey, préfet du district, Jérôme Favez, chef du service de l'Action sociale, Damien Roch, président de la commune de St-Gingolph et Pierre Zoppelletto, président de la commune de Port-Valais. Il excuse également 3 membres du comité : MM Thierry Cornut, Philippe Tivollier, tous deux à l'étranger ainsi que Patrick Coquoz absent pour un ensevelissement.

Le point « Divers » est ajouté à l'ordre du jour.

Les activités de « la parenthèse » se déroulent dans de bonnes conditions à Vétroz ; nous réjouissons cependant de revenir à la Tourelle de St-Gingolph.

Des remerciements sont adressés à diverses entreprises ainsi qu'à Michel Cachat, architecte, qui a réalisé sans facture les premières études en vue des rénovations. L'assemblée manifeste sa reconnaissance par des applaudissements

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 22 avril 2022

Aucune remarque sur le procès-verbal de la dernière assemblée n'est formulée.

3. Présentation du dossier de mise à l'enquête

Michel Cachat remercie Claude Roch et Bruno Perroud pour leur investissement.

Il commente ensuite le projet – les accès, les volumes et surfaces utilisés par « la parenthèse », les appartements -. Un détail est ensuite donné concernant le plan de chaque étage.

Michel C. décrit également le projet de restauration des façades. Les monuments historiques doivent encore collaborer avec l'architecte.

Claude R. évoque le décès en octobre dernier de l'architecte des monuments historiques Laurent Grichting. Il avait collaboré à de nombreuses reprises dans le cadre du projet de rénovation de La Tourelle ; quelques instants de silence sont observés.

4. Présentation de l'aspect financier pour un investissement de CHF 3.5 millions et du plan d'amortissement

Claude Roch commente ensuite l'aspect financier :

- Générosité de la Loterie Romande (don pour un montant de CHF 900'000)
- Prêt sans intérêt de l'Antenne Région Valais romand (CHF 600'000 sur 18 ans)
- Emprunt de CHF 1'000'000 cautionné par les communes de Vionnaz (CHF 200'000), Vouvry (CHF 300'000), Port-Valais (CHF 300'000) et St-Gingolph (CHF 200'000).
- 2/3 des dons à obtenir (CHF 700'000) sont confirmés.

Aucune question de l'assemblée n'est posée au sujet de ce point.

Les prévisions d'exploitation sont ensuite présentées. Celles-ci sont basées sur un comparatif entre ce qui se passe dans les locaux de Cerebral-Vs à Vétroz et la situation

en fin de travaux. Les deux situations devraient être sensiblement comparables. Ces prévisions permettent d'entrevoir une situation financière saine.

Une question en lien avec la location des deux appartements du 1^{er} et 2^{ème} étages est posée; le principe de la contribution d'assistance est à envisager.

La question de l'énergie est également abordée ; Michel C. précise que le chauffage à distance est une alternative ; les techniques d'une pompe à chaleur, de panneaux photovoltaïques sont également évoquées. Le patrimoine doit se positionner. Des nouvelles seront données lors d'une prochaine assemblée.

5. Autorisation donnée au comité de signer un emprunt de CHF 600'000 sans intérêt pendant 18 ans avec l'Antenne Région Valais romand et l'Etat du Valais

Claude R. demande à l'assemblée de se positionner sur cette autorisation. Une question est alors posée par M. Bernard Monnet concernant l'échéance du DDP (Droits Distincts et Permanents) ; l'OJ est ainsi modifié pour répondre à cette question. Le point 7 est développé par le Père André Carron, représentant de l'AIEM (Association de l'Institut de l'Ecole des Missions).

La demande d'autorisation de signer un emprunt de CHF 600'000 est ensuite acceptée par l'assemblée.

6. Autorisation donnée au comité de négocier un emprunt de CHF 1.0 million bénéficiant du cautionnement des communes de St-Gingolph, Port-Valais, Vouvry et Vionnaz

Les communes cautionnent individuellement cet emprunt. Cette demande de cautionnement est acceptée par l'assemblée.

7. Autorisation donnée au comité de signer un DDP (droit de superficie) de 50 ans avec l'AIEM (Association de l'Institut de l'Ecole des Missions)

Claude R. remercie les Pères pour leur fructueuse collaboration ; les Pères Jean-Louis Rey (administrateur de l'AIEM) et André Carron représentent l'AIEM au sein du comité de « la parenthèse ». Au final, le Provincial de la communauté, Patrice Gasser, signera le DDP (contrat du droit de superficie).

André C. présente les servitudes et leurs fonctions : accès en cas d'urgence, nouvelle entrée, accès au lac. Les Pères sont heureux de la collaboration avec « la parenthèse ».

André C. commente le texte relatif à la constitution du DDP (servitudes, attribution, durée, ...).

Un don de CHF 100'000 est fait par l'AIEM en faveur de « la parenthèse » (les frais d'acte sont également pris en charge par l'AIEM).

Claude R. remercie André C. et Jean-Louis R. pour la prise en charge des frais et pour le don.

Une question concernant l'électricité est posée (inscription au RF).

Claude soumet à l'assemblée l'acceptation du DDP. Celui-ci est accepté par l'assemblée.

8. Autorisation donnée au comité de négocier et signer les contrats avec les entreprises participant aux travaux de rénovation, en collaboration avec l'architecte

Claude R. demande ensuite à l'assemblée d'accepter cette autorisation de négocier et signer les contrats avec les entreprises. Aucune opposition.

9. Budget 2023

Bruno Perroud relève l'importance du moment qui vient d'être vécu par l'assemblée.

Il présente ensuite le budget 2023.

Il aborde également les différentes tâches effectuées par Cerebral-VS. Il décrit brièvement la manière dont les séjours sont organisés (entre 4 et 6 vacanciers).

Jean-Louis R. revient sur le point relatif à la contribution de l'Etat de Vaud ; le financement pour le vacancier venant du canton de Vaud est supérieur ; ceci compense l'absence de soutien de l'Etat de Vaud. Il est prévu de demander l'aide de l'Etat de Vaud à l'avenir.

Bruno P. remercie Mme Denise Burnet pour son engagement sur les marchés. Claude R. remercie également M. Charly Monnard, syndic de la commune de Rennaz pour le soutien « côté vaudois » ; il remercie encore Bruno Perroud, David Vergères, coordinateur pour « la parenthèse » à Cerebral-VS, Laura Théoduloz et Ana Lambiel, au secrétariat et à la comptabilité à Cerebral-VS et enfin, Simon Darioly, ancien chef de service de l'Action Sociale à l'Etat du Valais pour le travail effectué il y a plus de deux ans.

10. Divers

Suite des travaux : stockage d'armoires, démontage (le patrimoine doit se positionner), matériaux en fer + bois (à évacuer par une entreprise), désamiantage ; des études ont été faites à ce sujet (la question à ce sujet est posée par M. François Sartoretti) ; les travaux dans ce domaine sont conséquents.

Denise Burnet pose une question à propos des BV. Bruno Perroud propose d'en envoyer.

Le jour et l'heure de l'assemblée générale sont évoqués par Mme Marianne Ecoffey-May ; son souhait est qu'elle soit fixée plutôt le samedi matin.

Charly Monnard demande si les clubs-service ont été sollicités. Claude R. précise qu'ils le seront lorsque le dossier complet sera constitué.

Mireille May demande si David Vergères est le seul responsable pour « la parenthèse » à Cerebral-VS ; Bruno P. précise que l'opérationnel et l'administratif sont répartis entre plusieurs personnes ; David V. est chargé de l'opérationnel. Il profite d'expliquer la manière dont le personnel est recruté. Une collaboration avec la PC (civilistes) est en place.

Claude R. conclut en soulignant que Cerebral-VS fait preuve de qualité et de souplesse dans la gestion du fonctionnement de « la parenthèse ». Il remercie au passage les membres du comité ; Pierre-André G. relève la générosité et la disponibilité dans l'engagement de notre président Claude R. (avec au passage un remerciement à sa femme qui doit composer avec les absences de son conjoint).

Il nous invite enfin à un apéritif offert par la commune de St-Gingolph qu'il remercie également.

Le 27 novembre 2022

Claude Roch
Président

Pierre-André Gex
Secrétaire